

# Les principaux contrats qui protègent votre personne

Le contrat **complémentaire santé**, également appelé « **mutuelle** », permet de recevoir des soins médicaux sans craindre les frais associés.

**L**a mutuelle ou le contrat complémentaire santé est une forme d'assurance qui vise à couvrir les frais médicaux qui ne sont pas entièrement remboursés par la sécurité sociale. La mutuelle peut être souscrite de manière collective, proposée par votre employeur, avec une prise en charge d'au moins 50% de la cotisation, sans possibilité de choisir individuellement le contrat collectif. Si le contrat collectif ne répond pas à vos besoins, vous avez la possibilité de souscrire une extension de garantie ou une surcomplémentaire à titre personnel, mais cela entraînera des frais supplémentaires.

**L**es travailleurs indépendants ou les retraités ont la possibilité de souscrire une mutuelle individuelle, ce qui leur donne la liberté de choisir les garanties qui correspondent à leurs besoins. Les tableaux de garanties peuvent parfois être complexes à comprendre. Pour faciliter votre compréhension, les assureurs mettent à disposition des exemples concrets qui vous permettront d'avoir une meilleure vision des garanties proposées.